

Les missions du référent communal « Ambroisie » en Auvergne-Rhône-Alpes

- ✓ **Profil des référents : Elu – Agent communal**
- ✓ **Objectifs :** Il organise chaque année le suivi du territoire et orchestre la lutte.
 - **Il est un acteur pilier du dispositif de lutte contre l'ambroisie**
- ✓ **Missions :**



Le référent ne détruit pas lui-même les ambrosies

Il le fait faire sur le domaine public communal

Il demande aux privés de le faire

Actions de terrain (à moduler selon le niveau de présence de l'ambroisie)

- Assurer une surveillance des sites où il y a déjà eu développement de l'ambroisie par le passé,
- Gérer les signalements, arrivés en mairie et ceux de la plateforme ambroisie, sur son territoire:
 - Alerter les propriétaires, locataires et/ou exploitants des parcelles infestées,
 - Informer et conseiller les propriétaires, locataires et/ou exploitants des parcelles infestées sur les moyens de lutte,
 - S'assurer des actions de destruction,
 - Assurer la coordination des actions sur le secteur infesté,
 - Faire évoluer les signalements sur la plateforme www.signalement-ambroisie.fr
- Apporter des conseils en termes de prévention (végétalisation, paillage...) et de techniques de lutte.

Communication :

- Mobiliser la population dès le début de la saison,
- Informer et sensibiliser en diffusant des documents en rapport avec l'ambroisie (voir la boîte à outils des référents : www.fredon-auvergne.fr/Boite-a-outils.html),
- Faire remonter le bilan annuel de gestion ainsi que les difficultés rencontrées auprès de la structure animatrice régionale du plan de lutte contre l'ambroisie (FREDON, ARS, ...).

